



Problème de colocation

Par sleepinlu

Bonjour,

Alors voilà, avec ma colocataire ça s'est mal passé et j'ai quitté l'appartement que nous louions et j'y ai laissé mes meubles en attendant de pouvoir les déménager quelque part.

Le bail de l'appartement est à son nom, mais le propriétaire est au courant que nous étions 2 à l'intérieur.

Le problème est qu'elle me réclame de double des clés que je refuse de lui rendre tant que je n'aurais pas récupéré mes meubles et le reste de mes affaires. Je ne paye plus le loyer depuis que je ne me rends plus dans cet appartement. Elle menace de changer les serrures et/ou de porter plainte pour vol des clés de l'appartement.

Mes questions sont les suivantes : Peut-elle changer la serrure et porter plainte pour vol ? Si elle change les serrures, pourrais-je porter plainte pour le vol de mes affaires encore à l'appartement ? Ai-je le droit de garder le double des clés tant que mes affaires sont à l'intérieur de l'appartement même si je ne paye plus le loyer ?

Merci d'avance pour vos réponses !

Par janus2

Bonjour,

Si vous ne figurez pas sur le bail, vous n'êtes pas colocataire ! Vous dites payer un loyer, mais à qui ? Si c'est à la locataire en titre, vous êtes alors sous-locataire, avez-vous un contrat écrit ?